

### **Le vol des spectrophages...**

-Suite au courrier en copie de Didier F1PPH, si je comprends bien la première chose aujourd'hui est que tout radio amateur doit avoir internet et/ou être abonné au Journal officiel..... Alors que nous avons reçu un appel « cotisation » du Trésor public sans le moindre avenant à notre statut.

-Deuxième chose, dans ce nouveau cadre législatif, on peut assimiler un radio amateur à un cibiste car utilisant un appareil avec une puissance figée une fois pour toute... ?

Il est bon de rappeler que le statut du radioamateur est d'être expérimental et les plus anciens, ou ceux qui ont un matériel d'une trentaine d'années, doivent toujours faire le « creux plaque » d'où variation importante de la puissance de leur émetteur.

-Par ailleurs l'activité principale est d'étudier, de construire, de réaliser, de mettre au point des circuits électroniques ayant pour but de communiquer, tout l'intérêt de ces expérimentations est de faire progresser le matériel, de le customiser diraient les plus jeunes...

-Aujourd'hui beaucoup de pratiquants de cette activité intellectuelle qu'est l'émission d'amateur, ont des pylônes télescopiques d'où variation du spectre et du rendement des aériens...

- En n'y prenant garde c'est l'activité par elle-même qui est en danger, et il est surprenant que les associations ne se soient pas posé la question...Car la prochaine étape sera d'avoir des appareils non modifiables et figés en puissance, appareils uniquement à but de communication et tout simplement en faire des « postes » de cibiste.

Tout cela pour dire qu'en suivant le texte nous devons remplir le document à chaque transmission... ce qui existe réglementairement sous la forme de carnet de trafic... aussi il serait intelligent à tout opérateur de transmettre chaque jour son carnet de trafic aux autorités compétentes avec un maximum d'informations : PAR, hauteur et orientation d'antenne etc ...afin de rester et respecter ce nouvel article de loi.

A vouloir classer les radioamateurs au stade de relais radioélectrique il y a une simplification algébrique naïve, une simplification où l'inconnue, voire les inconnues sont multiples... pourvu qu'elles ne débouchent pas sur un programme qui figera définitivement notre activité. A ne pas voir plus loin que le bout de son antenne. En se faisant « limer » le dipôle chaque jour un peu plus on se retrouve avec un TOS qui finira par une station entre du barbelé, reste à savoir si l'on saura encore construire une boîte de couplage pour accorder la clôture.

Voilà maintenant plus de 45 ans que je pratique cette activité qui fut pour moi et mes amis de l'époque de lycée, un formidable outil de promotion sociale et d'ouverture intellectuelle. J'ai eu ce bonheur de connaître et de fréquenter les grands anciens qui pour la plupart avaient fait de l'émission d'amateur une arme redoutable durant les années de guerre au péril de leur vie. Leur courage et leur exemple restent mon « Ham spirit » comme l'on disait et ma force d'entretenir la mémoire d'une génération disparue. Certain de mes amis n'ont pu passer la licence à la même époque, car leurs parents étaient affiliés à des partis politiques... dans les années 60 il y avait une enquête dite « administrative » pour remplir le dossier d'examen...nous nous sommes battus pour qu'ils puissent passer leur licence. A n'y prendre garde les valeurs et le dévouement de l'émission d'amateur sont en train de régresser.

Il est temps que les Présidents posent la question au Premier Ministre, qui connaît bien l'émission d'amateur, quant à la suite de notre activité qui n'est pas seulement un hobby comme certains voudraient le voir classer.

***De F6CIU/HL ...***

Il est vrai que certains hauts fonctionnaires membres de lobby font les allers-retours entre l'administration et le privé et certaines fréquences amateurs seraient bonnes à exploiter !

Amis radioamateurs entends-tu le vol des « spectrophages » dans le champ radioélectrique de tes antennes ?

Et si nous lancions un appel général, un CQ à tous les OM ? Du style « envoyez vos fichier de trafic au quotidien en ajoutant des cases puissance, d'orientation, case antennes ...etc ceci sur le site de la réglementation afin d'être en phase avec la loi...

A terme quelques giga sur les disques de l'agence, nous faisant devenir des « gigaphages » et de faire planer nos petits octets sur l'espace mémoire de l'administration, puisqu'aujourd'hui il nous faut avoir internet pour connaître les directives qui nous régissent!

Il est vrai il fut un temps où nos élus d'associations étaient plus rebelles... Tout ceci est une réflexion d'un OM qui supporte difficilement les débats escamotés...et qui a du mal à souscrire à des règlements rédigés sans concertation et sans connaissance du sujet.

Je vous envoie ce mail de Séoul, n'y voyez aucune analogie nous sommes bien en fin 2009  
...\_ 73' s à tous de Seoul F6CIU/HL